

Sommaire exécutif

Le Plan directeur de la danse professionnelle au Québec que dévoile aujourd'hui le Regroupement québécois de la danse, au nom des professionnels de la danse qui en ont inspiré la vision et le contenu, est imposant. Il constitue la première mise à jour du secteur dans son ensemble et dans le détail de ses composantes, qu'il appréhende dans leurs possibilités de transformer radicalement le paysage de la danse au Québec sur un horizon de dix ans. Il donne à saisir la danse professionnelle au Québec d'un point de vue interne et externe, macroscopique et microscopique, et adopte une terminologie qui, espérons-le, jette les bases d'un langage commun.

La somme des interventions, des actions et des moyens qu'il met de l'avant s'appuie sur une centaine de recommandations adoptées aux Seconds États généraux de la danse d'avril 2009, en réponse aux problèmes, défis et enjeux radiographiés de manière exhaustive dans le cadre des travaux des Grands Chantiers de la danse par plus de deux cents artistes et travailleurs en danse. Cette démarche, ainsi que les intentions qui l'ont animée, est racontée en introduction à ce premier Plan directeur de la danse.

État des lieux

Le chapitre I, intitulé *Températures*, entre dans le vif du sujet en faisant état des défis et des enjeux au fondement de ce Plan directeur. Il prend en compte, sans complaisance et pour fin de compréhension de l'ampleur du travail à faire, les forces et les défaillances du secteur professionnel de la danse au Québec dans un contexte de très vive compétition à l'excellence. Les exigences à rencontrer sont, au demeurant, de niveau international, en raison de la source principale que constituent pour la danse de recherche et de création les marchés extérieurs en débouchés pour la diffusion, en revenus, en émulation et en reconnaissance publique.

Cette pression, qui s'exerce en force sur tous les maillons de la chaîne de valeurs – formation, recherche, création, production, diffusion et services –, fait ressortir les limites en ressources humaines, financières et en compétences spécialisées des organisations qui la soutiennent. Plus encore, elle met à nue la fragilité et l'insuffisance des assises sur lesquelles repose la danse professionnelle sur son propre territoire. Donnons quelques exemples qui ont à voir avec le faible taux d'assistance de la population québécoise aux spectacles de danse au Québec (3, 7 % par rapport à l'ensemble des arts de la scène) : la rareté des équipements dédiés et identifiés à la danse dans des villes comme Montréal et Québec et à fortiori dans les différentes régions du Québec; le peu d'installations répondant aux normes et exigences de la pratique de la danse, qu'il s'agisse de formation, de création, de production ou encore de présentation du spectacle de danse dans des conditions adéquates; le sous-développement des réseaux de diffusion en danse au Québec et au Canada et leur manque de ressources et de moyens; une couverture médiatique évanescente; l'inexistence d'une littérature sur la danse ; et une très faible présence de la danse à l'école et dans l'espace public.

Parmi d'autres effets d'un financement public qui n'a pas permis de développer une infrastructure de la danse professionnelle au Québec, mentionnons la difficulté d'améliorer un tant soit peu les conditions de pratique, de rémunération et de vie d'une majorité d'artistes et de travailleurs en danse, que certains osent qualifier de médiocres. C'est sans compter sur l'incapacité du système d'offrir aux interprètes et chorégraphes de la relève, sur près de trois générations maintenant, des opportunités réelles de faire carrière en danse. La difficulté de chiffrer

Sommaire exécutif

les manques à combler pour rattraper le retard du côté du financement public, depuis 1980, révèle l'absence criante de données fiables, qualitatives et quantitatives, sur un secteur de pointe en recherche, création et innovation, sur les coûts rattachés à la pratique d'un art du corps, à son cycle de création comportant plusieurs étapes, à la présentation et à la diffusion des spectacles de danse, parmi d'autres aspects à considérer, dont une estimation des retombées économiques d'investissements durables dans le développement d'un marché de l'emploi en danse. De la même manière, il s'avère hasardeux de chiffrer la valeur totale des fonds publics alloués actuellement à la discipline, devant la démultiplication des programmes d'aide, la diversité des critères et des mécanismes d'attribution, la fluctuation des fonds, leur caractère récurrent ou ponctuel, etc.

Cette remise en contexte donne à voir l'importance des améliorations et des transformations visées par ce Plan directeur. Il fait le pari ambitieux, mais vital pour l'avenir de la discipline, de lui donner les leviers et les assises nécessaires à son déploiement à l'échelle locale, nationale et internationale. Il s'attaque à des problèmes structurels reliés à son histoire particulière, il cherche à lever nombre d'entraves à son essor artistique, organisationnel, auprès du public, territorial et disciplinaire. Il embrasse un grand ensemble tout en se préoccupant de la qualité des conditions de pratique, de travail et de vie au quotidien, en studio, au bureau, en tournée, durant le processus de création, en représentation, dans une classe de cours ou d'entraînement, etc. Penser globalement pour agir localement, et vice et versa, est le mot d'ordre de ce Plan directeur, son angle de prise et sa prise de terre en matière d'intervention.

Cinq ambitions d'avenir

Comme autant de valeurs d'engagement et de vecteurs de mobilisation d'une communauté autour d'une vision concertée de son développement, ce Plan directeur poursuit cinq grandes ambitions présentées au chapitre 3.

- Avoir les moyens de l'excellence
- Se constituer comme secteur professionnel sain et viable
- Se distinguer comme foyer d'innovation à l'échelle nationale et internationale
- Rencontrer son public
- S'ancrer sur le territoire et dans le tissu social et culturel du Québec

Consolider et structurer le secteur professionnel de la danse au Québec, dans une perspective de développement durable, tel un écosystème sain et viable, est de la responsabilité de tous et de chacun. C'est ce que vient rappeler, au chapitre 2, la Déclaration d'intentions, *Solidairement nôtre*, adoptée par quelques centaines d'artistes et de travailleurs en danse à la clôture des Seconds États généraux de la danse.

Une structure en déploiement

Le chapitre 4 présente la structure du Plan directeur. Elle se décompose en cinq axes de déploiement, comme autant d'interventions imbriquées les unes dans les autres, dans un système en vases communicants. Son principal intérêt réside dans l'approche qu'elle préconise : globale, systémique ou intégrée, et dynamique. Toute intervention visant à renforcer l'une ou l'autre des fonctions de la chaîne de valeurs en danse doit tenir compte de l'équilibre des forces en présence et de la synergie ainsi générée dans l'écosystème de la danse.

Chacun des cinq déploiements – artistique, organisationnel, auprès du public, territorial et disciplinaire – mise sur le renforcement des acquis et, si nécessaire, sur leur adaptation ou transformation en fonction des nouvelles réalités auxquelles s'ajuster. Présentés les uns à la suite des autres (chapitres 5 à 9), chacun de ces déploiements ouvre sur une présentation des réalités et des enjeux soulevés, suivie d'une déclinaison des orientations et des stratégies d'intervention à mettre en œuvre par des actions et des moyens rassemblés dans un plan de travail où figurent les principaux acteurs et partenaires à interpeller. Ces plans de travail sont des canevas appelés à se raffiner à l'étape de la mise en œuvre du Plan directeur.

Aux fins d'exemplarité, voici pour chacun des cinq déploiements les orientations qui ont été retenues. Celles-ci donnent lieu à plusieurs stratégies d'intervention dont nous en indiquons, ici, le nombre.

Déploiement artistique (chapitre 5)

- Renforcer le travail et le cycle de création en danse (comprenant les étapes de recherche, de création et de production); 8 stratégies
- Admettre la diversité des démarches artistiques; 5 stratégies
- Améliorer les conditions de présentation des œuvres; 4 stratégies
- Favoriser le développement des parcours artistiques (au sens de développement professionnel, de cheminement de carrière, d'étapes et de voies propres à chaque artiste); 4 stratégies

Déploiement organisationnel (chapitre 6)

- Renforcer le fonctionnement des organismes en danse; 7 stratégies
- Améliorer les conditions et les relations de travail; 5 stratégies
- Favoriser l'innovation organisationnelle; 5 stratégies

Déploiement auprès du public (chapitre 7)

- Permettre à la danse de rencontrer son public; 5 stratégies
- Élargir les territoires de la rencontre avec la danse; 4 stratégies
- Contribuer au développement d'une culture de la danse au Québec; 4 stratégies

Déploiement territorial (chapitre 8)

- Multiplier les points d'ancrage de la danse professionnelle sur le territoire québécois; 4 stratégies
- Accroître le développement et le rayonnement de la danse québécoise hors des frontières du Québec; 7 stratégies

Déploiement disciplinaire (chapitre 9)

- Investir plus et mieux en danse; 4 stratégies
- Offrir des formations correspondant aux plus hauts standards de qualité; 6 stratégies
- Développer le marché de l'emploi en danse; 4 stratégies
- Développer le domaine de connaissances de la danse; 6 stratégies
- Faire vivre le patrimoine de la danse; 4 stratégies

Au total, le Plan directeur retient 17 orientations, 86 stratégies d'intervention, 128 actions et 218 moyens, et cible plus d'une centaine d'acteurs et de partenaires.

Un traitement de choc

Plusieurs actions rattachées à l'un ou l'autre des cinq déploiements font appel aux mêmes acteurs ou partenaires, ou font partie d'une même problématique à résoudre. De les regrouper a permis de dégager 7 interventions qualifiées de majeures au sens où elles agiront comme leviers de consolidation et d'essor du secteur.

Tel que présentées et justifiées au chapitre 10, *Des Interventions majeures*, elles doivent être prises en charge par la communauté de la danse mais elles doivent également et impérativement compter sur la contribution des pouvoirs publics, dont les Conseils des arts, les services culturels dans les municipalités, le MCCCF, le MELS, le MRI et Patrimoine canadien parmi les plus souvent identifiés.

- Des fonds accrus pour la danse
- Des programmes et des mesures d'aide financière à revoir
- Des nouveaux programmes et mesures d'aide financière à créer
- Un plan de développement d'installations et d'équipements adaptés à la danse (studios, écoles, salles de spectacles) à élaborer et à mettre en œuvre
- Une stratégie d'action et d'investissement en nouvelles technologies à définir et à implanter
- Une filière de formation initiale en danse à structurer et à mieux encadrer
- Un plan d'action canadienne et internationale à élaborer et à mettre en œuvre (échanges en réciprocité, présentation et circulation des œuvres, développement des parcours et des carrières, promotion, coproduction, partenariats, et moyens adéquats alloués aux instances diplomatiques)

Partie prenante de ces interventions majeures, la communauté de la danse est aussi responsable de la définition et de la réalisation de projets structurants. Ceux-ci tendent à rapprocher les acteurs du milieu autour de besoins essentiels à combler et auront des impacts bénéfiques et durables sur le secteur. Trois d'entre eux, qui ont été adoptés aux Seconds Etats généraux de la danse, requièrent le soutien de plusieurs partenaires, dont les pouvoirs publics :

- La structuration et la mise en place de pôles régionaux en danse sur le territoire québécois;
- La mise sur pied et en opération d'un observatoire de la danse;
- La création d'une fondation pour la danse.

D'autres projets aux effets structurants pourraient prendre forme dans l'horizon de la mise en œuvre du Plan directeur. Parmi la trentaine de projets imaginés dans le cadre d'un atelier du Rendez-vous annuel des membres du RQD, en octobre 2010, par plus de 80 professionnels en danse, cinq d'entre eux ont été retenus en conclusion à ce chapitre, comme des exemples d'une approche globale et intégrée d'enjeux de structuration du secteur. Celle-ci permet, en effet, d'imaginer la mise sur pied de modèles organisationnels nouveaux et fédérateurs.

L'importance des besoins à combler pour assurer la consolidation et la structuration du secteur, garantes du plein essor de la discipline, exige de projeter sur les dix prochaines années la somme des travaux à mener et des investissements nécessaires à leur réalisation. Néanmoins, certaines interventions majeures, dont l'adaptation des programmes d'aide financière et l'élaboration de plans et stratégies de mise en œuvre, peuvent se concrétiser dès maintenant. C'est également le cas des études, analyses et évaluations à produire pour documenter et engager des interventions dont les impacts seront majeurs dans la perspective d'un développement durable.

Conclusion ouverte

Ce Plan directeur est un appel au ralliement, à l'adhésion, à l'engagement de la communauté et de nombreux partenaires essentiels à la mise en œuvre d'un projet de refondation de la danse québécoise en territoire. Les grandes ambitions qu'il nourrit à l'endroit d'une discipline et d'une communauté, qui aspire à une pleine et entière contribution à sa culture et sa société, doivent et sauront trouver leurs répondants, leurs alliés et les moyens d'opérer en profondeur et en étendue. Comme il faut maintenant travailler à réunir les conditions de mise en œuvre de ce Plan d'avenir pour la danse, le RQD avance la première mise en s'y engageant dès aujourd'hui.

Préparé par Lorraine Hébert Directrice générale du Regroupement québécois de la danse

